



## **LA COMMUNE DE TANINGES RECRUTE**

### **UN AGENT POUR LE SERVICE VOIRIE (Déneigement) :** **CONTRAT SAISONNIER - EMPLOI A PLEIN TEMPS** **(35 heures hebdomadaires)**

**Poste à pourvoir de Début décembre 2023 à Mi-avril 2024 (CDD 4 mois)**

#### **ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET ORGANISATION :**

- Schéma d'organisation de viabilité hivernale : les opérations de déneigement de la station du Praz de Lys seront conjointement réalisées par deux agents communaux et une ou deux entreprises ; les circuits, les plannings et les horaires sont proposés par le RVH (Responsable de la Viabilité Hivernale), rattaché au DST (Directeur des Services Techniques)
- L'agent à recruter dépendra hiérarchiquement du RVH.
- Horaires de travail et amplitude : Selon le planning hebdomadaire défini par le RVH et les prévisions météo, la prise de poste peut démarrer entre 3H et 10H le matin étant entendu qu'un décalage de prise de poste (début temps de travail) est probable avec l'autre agent communal.
- Astreintes (indemnités réglementaires) : Une semaine sur deux, l'agent sera en astreinte (disponibilité téléphonique + rapidité d'intervention).
- Matériel : conduite d'un chargeur (loué par la Commune) tout équipé (chaines, sécurité, confort,...), téléphone mobile.

**MISSIONS** : Déneigement des voies communales de la Station du Praz de Lys et ponctuellement du Centre-Bourg si besoin, ainsi que de petits travaux de voirie si nécessaire et éventuellement en cas de manque de neige.

**PROFIL** : Aptitude physique, Personne sérieuse, motivée, rigoureuse, ponctuelle, attentive au respect du Matériel, Expérience TP souhaitée, Permis VL obligatoire et PL apprécié, CACES 4 obligatoire + expérience de 2 ans minimum dans la conduite d'engin de déneigement.

Possibilité de logement éventuelle

***Adresser lettre manuscrite, CV et photo avant le 05 octobre 2023, à M. le Maire, 75, avenue des Thézières 74440 TANINGES ou par mail à [rh@taninges.fr](mailto:rh@taninges.fr)***

Le Maire,  
Gilles PEGUET,